



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mai 2016

Original : français

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration présentée par Perfect Union, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'aide au développement désigne « une action volontaire par un acteur extérieur pour impulser le développement d'un pays tiers (« pays en développement »). Elle revêt donc un caractère international. Le donateur peut être un État, une structure publique ou privée ou un groupement de pays.

Les activités menées sont multiples :

- Éducation
- Formation
- Santé
- Sociales
- Construction
- Développement.

Pour mener à bien ces activités, l'aide au développement peut prendre différentes formes :

- Un financement de projets par dons;
- Un prêt d'argent à taux préférentiel;
- Une annulation de dettes.

L'aide publique au développement naît dans un contexte de guerre froide et de décolonisation. Elle date du 20 janvier 1949 dans le discours sur l'état de l'union prononcé par le président des États-Unis Harry TRUMAN. Ce discours prônait la mise à profit des progrès et de la connaissance des pays développés au service des pays en développement. Cette notion a évolué pour faire face aux défis de la mondialisation. En effet, avec l'apparition du concept de développement durable, elle a dépassé le simple apport de connaissance technique en reconnaissant la diversité culturelle. Puis, certains préfèrent la notion de coopération au développement à la place d'aide au développement. On parle alors d'accompagnement participatif, des projets élaborés avec les populations locales. Depuis quelques temps, on avance plus le terme de co-développement entre les pays dits développés et dits moins développés. Jean-Michel Servet, dans l'« Aide au développement : six décennies de trop dits et de non dits », avance que l'aide au développement a toujours fait et fait toujours débat. Dans le même sens, dans l'aide publique au développement, Olivier Charnoz et Jean-Michel Severino, expliquent que de nombreux pays ont une vision négative de l'aide. Cette dernière est accusée, avec pour preuve, que malgré les aides, les pays bénéficiaires ne décolleraient pas pour les raisons suivantes :

- Elle serait injectée dans des projets mal conçus;
- Elle serait détournée par des dirigeants locaux;
- Elle serait mise là où sévit la corruption.

Selon eux, la logique des moyens primerait sur celle des résultats. Pour y parvenir, ils préconisent comme moteur de transformation de l'aide : la mesure de

son efficacité. Diverses questions ont été avancées afin d'arriver à rendre l'aide plus efficace :

- Est-ce une fatalité qu'une aide au développement ne règle pas les problèmes à la racine?
- Comment mieux faire?
- Comment mieux mesurer l'efficacité de l'aide?
- Pourquoi agir?
- Où agir?
- Comment agir?
- Comment être le plus équitable que possible?
- Faut-il augmenter l'aide?
- Faut-il annuler l'aide?
- Faut-il renforcer l'aide?
- Faut-il évoluer vers un nouveau système?
- Faut-il complètement refondre le système de l'aide?
- Pouvons changer les choses ou devons changer les choses. Si oui, comment?

Dans une crise sans précédent, l'aide reste une source vitale si elle est bien utilisée. Face à cette demande sans cesse croissante, il faut agir, réfléchir et organiser de manière efficace la distribution de cette aide. Qui est concerné? Nous partageons tous la même et seule planète et nos destins sont étroitement liés. De ce fait, nous devons nous rassembler autour d'une cause commune afin d'offrir un monde durable à tous et en particulier aux plus démunis. La politique de développement des pays doit s'inscrire dans une dynamique qui associe lutte contre la pauvreté et développement durable dans ses trois composantes : économique, sociale et environnementale. De ce fait, parmi toutes les grandes orientations, la lutte contre la pauvreté est l'objectif numéro 1. Dans ce sens, l'ONU a formulé de nouveaux objectifs dans des domaines clés. Dans son rapport pour le Millénaire (A/54/2000) qui vise à garder l'humain au cœur du processus décisionnel des programmes afin d'arriver à un mieux vivre ensemble. C'est en ce sens que les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ont été mis en place. Ces derniers doivent être atteints en 2015. Ces OMD ont été adoptés par 193 membres des nations unies 23 organisations internationales.

L'ONU parle ici bien de partenariat mondial pour le développement. On est bien dans un objectif commun. Il s'agirait donc de mieux gérer ensemble l'aide octroyée en mettant des procédures en place. Plusieurs systèmes sont possibles. Après avoir analysé différents modèles, suite à différents échanges et des travaux avec plusieurs partenaires dans le monde, nous avons pu établir un atlas innovant et performant de la gestion durable de projets. De ce fait, nous avons développé la méthode MAPEX. Cette méthode est aujourd'hui reconnue dans le monde.

Besoin d'évolution ou de révolution? Voilà un outil efficace qui pourrait contribuer significativement à la problématique de l'aide au développement : Le

MAPEX. L'innovation réside en un partenariat mondial pour le développement ancré dans une démarche d'excellence grâce au MAPEX.

Le MAPEX, management de projets d'excellence permet de mener et d'avoir une bonne gouvernance au cœur d'un développement durable et équilibré pour tous. Il convient de ne plus agir dans l'urgence mais dans une vraie stratégie de développement d'excellence. Plus qu'un simple élan de cœur, il faut poser des actions justes et lisibles tout en gardant la dimension humaine au centre de l'action. Aujourd'hui, une nouvelle ère s'ouvre à nous : une dynamique partenariale incluant valeurs et bon sens. Pour mieux comprendre, prenons l'exemple du changement climatique, des pays dits développés ont des actions qui ont des conséquences très néfastes pour les populations et surtout les plus vulnérables. En effet, des sociétés de pays dits développés coupent des arbres qui donnaient de l'activité aux personnes aux alentours sans pour autant les replanter. De ce fait, même si l'aide au développement intervenait, elle devrait caduque par l'action de ces sociétés. S'ils n'y a plus d'arbres sur terre, comment les peuples du nord et du sud pourront-ils respirer ou vivre? Aucun peuple ne sera épargné. Il faut souligner que le changement climatique a des effets dévastateurs pour tous : montée du niveau de la mer, fonte des glaces, maladies, ouragans, décès des animaux.

Il faut donc œuvrer ensemble afin que les actions soient déclinées en termes de projets. Tous nous devons nous sentir responsables de ce monde et nous devons le protéger. Pour ce faire, nous devons avancer ensemble en incluant particulièrement les plus démunis. Le but est de vivre sur une terre prospère pour tous. Ainsi, les actions doivent être pensées en termes de projets. Il faut donc s'intéresser au cycle de vie d'un projet qui comprend plusieurs étapes : La conception, la mise en œuvre, l'évaluation du projet. Pour y arriver, il serait souhaitable de faire plus du préventif que du curatif. Aussi, nous avons travaillé en amont et nous avons développé une méthodologie qui renforce la première phase du projet, en l'occurrence : la conception du projet. Pourquoi? La raison est simple quand un projet est bien conçu au départ, il a toutes les chances de réussir. Ce que nous proposons est une boîte à outils qui permettrait de mieux éclairer les décisions en matière d'aides. Plus qu'un simple dossier de demande d'aides, il faut une vraie démarche de projets d'excellence. On prend donc le temps de recevoir et de préparer l'action grâce à des critères rigoureux d'admissibilité des actions assortis à des critères de conditionnalité.

D) L'instruction des projets d'excellence : détecter des projets efficaces via les critères rigoureux d'admissibilité des actions

Ici, il s'agit, lors de la réception de projets, de contrôler sa recevabilité en fonction d'un cahier des charges précis. Selon nos retours d'expérience, nous avons mis en place une liste de critères obligatoires pour l'acceptation de l'étude du dossier :

- Critère 1 : Projet incluant la prospérité durable
- Critère 2 : Projet d'inclusion sociale
- Critère 3 : projet incluant la protection de l'environnement
- Critère 4 : Projet porteurs de paix, d'espoir et de valeurs
- Critère 5 : projet ancré dans une démarche de bon sens

- Critère 6 : Expertise dans l'équipe projet dans le domaine visé
- Critère 7 : projet ayant une durée raisonnable
- Critère 8 : Caractère opérationnel du projet (qui fonctionne)
- Critère 9 : Caractère local du projet / projet adapté au terrain
- Critère 10 : Un projet qui profite au plus grand nombre (dimension collective)
- Critère 11 : Un projet qui profite aux populations locales
- Critère 12 : projet portant sur l'essentiel (non farfelu), des actions prioritaires (grands fléaux)
- Critère 13 : un dimensionnement certain du projet
- Critère 14 : l'existence d'une clé de réversibilité
- Critère 15 : une priorité aux circuits courts
- Critère 16 : le caractère positif du projet (conséquences positives)
- Critère 17 : les autorisations administratives en règle (permis de construire...)
- Critère 18 : les autorisations juridiques conformes (titre de propriété...)
- Critère 19 : la présence de documents nécessaires à l'exercice de l'activité (certificat d'aptitude)
- Critère 20 : projet ayant un impact significatif sur l'emploi

II) L'accompagnement des porteurs de projets d'excellence à la conception de projets efficaces grâce aux critères de conditionnalité des projets

L'accompagnement à la rédaction de projets est un axe primordial pour bonifier le système d'aide. Il existe un fossé entre le public cible et les donateurs. En effet, il faut une expertise pour concevoir des projets et souvent la population cible ne l'a pas. Des fois, les bénéficiaires de l'aide sont des structures maîtrisant la technicité projets. De ce fait, elle arrive à lever les fonds. Ce qu'il faudrait, c'est être au plus près de la population, mieux encore, à leurs services. Il faut réduire le fossé entre le public cible et le donateur. Il existe de nombreux porteurs de projets qui souhaiteraient qui n'ont pas les fonds nécessaires pour mener à bien leurs actions. De ce fait, ils souhaiteraient voir financer leurs actions. Il s'agit d'arriver à contribuer à mettre en place un mécanisme solide et performant d'aides. Les critères rigoureux d'admissibilité ex ante à l'action ainsi que les conditions de ces aides doivent permettre aux bénéficiaires d'optimiser l'aide octroyée en la bonifiant sur le terrain au profit des plus pauvres.

1) Condition 1 : de l'idée au projet

- a) De l'idée au projet --
 - i) Diagnostic – contexte d'intervention du projet, thème central – chiffres et statistiques
 - ii) Quelle est la problématique?
 - iii) Les objectifs visés

iv) Les routes possibles (hypothèses possibles)/problème posé, avantages & inconvénients

v) La solution retenue

vi) Le degré d'Innovation/caractère original : un projet n'est pas le copié coller, il doit avoir sa propre identité

2) Condition 2 : Rédaction du projet :

- a) Les motivations (pourquoi?)
- b) Les activités (quoi?)
- c) Le public (qui?) public cible : bénéficiaire final
- d) La localisation (où?)
- e) Le temps (quand?)
- f) Les impacts (sur l'emploi, l'environnement)

3) Condition 3 : une planification claire

- a) La durée de chaque activité
- b) Respect de phase expérimentale
- c) Phase de déploiement
- d) Les ressources humaines

4) Condition 4 : une budgétisation stricte du projet

- a) Un paiement conditionné à deux éléments :
 - i) Les remontées de dépenses
 - ii) La réalisation d'objectifs
- b) Un apport obligatoire du porteur de projet (possibilité d'apport en nature)
- c) La valorisation de la contribution en nature
 - i) Biens mobiliers, biens immobiliers
 - ii) Terrains, infrastructures
 - iii) Ressources humaines (personnel et bénévoles)

5) Condition 5 : transparence des actions

6) Condition 6 : dimension partenariale de l'action

7) Condition 7 : les indicateurs de performance pour suivre l'évolution du projet et les progrès accomplis

- a) Les critères de réalisations quantitatifs
- b) Les critères de réalisations qualitatives
- c) Les facteurs de risques et les mesures correctives

d) Les clés de réversibilité

Cette boîte à outils pourra évoluer et être enrichie mais tout en gardant toujours ses fondamentaux de la démarche partenariale de développement ancrée dans le champ d'excellence.
